



DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DE PRODUITS COMME BASE DE CHOIX DE CONSTRUCTION DURABLE

Les constructions

sont responsables de 39 % de l'ensemble des émissions de carbone sur la planète¹



CHOIX DE CONSTRUCTION DURABLE

FAIT

Le secteur a un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de l'état actuel de l'environnement.

Les constructions étant responsables de 39 % de l'ensemble des émissions de carbone de la planète¹, le secteur a un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de l'état actuel de l'environnement.

De nombreux projets ont déjà été réalisés au travers d'innovations permettant d'économiser l'énergie, comme les lampes LED et les panneaux solaires. Mais pour qu'un changement s'opère à l'échelle nécessaire, le secteur doit voir plus loin : jusqu'à la valeur

circulaire intrinsèque d'un bâtiment. Il doit examiner et rendre compte des choix de matériaux et de ressources qu'il fait, ainsi que de l'impact environnemental de ces choix.

Ce livre blanc traite de la valeur des déclarations environnementales de produits afin de faciliter la prise de décision en matière de conception de bâtiments durables.

¹ World Green Building Council, 2019

Bringing Embodied Carbon Upfront, p.7,

<https://www.worldgbc.org/embodied-carbon>

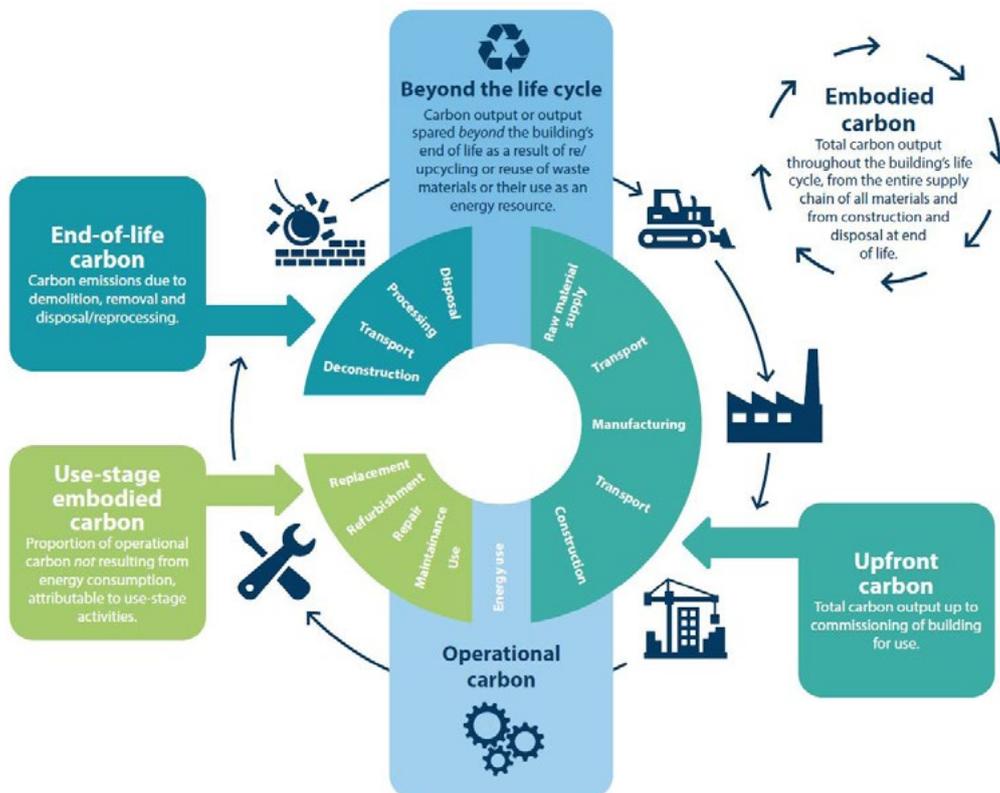
CARBONE INCORPORÉ

FAIT

Les émissions de CO₂ imputables aux constructions émanent de deux principales sources : les émissions d'exploitation et les émissions incorporées.

Les émissions de CO₂ imputables aux constructions émanent de deux principales sources : les émissions d'exploitation (les émissions résultant de l'énergie nécessaire pour maintenir un bâtiment opérationnel) et les émissions initiales ou incorporées : elles représentent la production totale de carbone tout au long de la durée de vie du bâtiment, y compris les émissions de carbone au niveau de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de tous les matériaux du bâtiment - internes et externes - ainsi que les émissions générées lors de la construction du bâtiment et de l'élimination en fin de vie.

Alors que l'impact des émissions d'exploitation retient l'intérêt du secteur de la construction depuis un certain temps, le carbone incorporé et initial requiert encore beaucoup de réflexion et d'attention. Afin de souligner l'importance de ces émissions et, en fin de compte, d'augmenter la probabilité que les objectifs fixés dans l'Accord de Paris soient atteints, le WorldGBC a défini une vision pour que les nouveaux bâtiments, infrastructures et rénovations engendrent zéro émission de carbone nette d'ici 2050.²



² World Green Building Council, 2019

Bringing Embodied Carbon Upfront, p.8,

<https://www.worldgbc.org/embodied-carbon>

Source : World Green Building Council



LE RÔLE DES CERTIFICATS ET DÉCLARATIONS DE DURABILITÉ

Très clairement, pour construire des bâtiments plus verts, le secteur a besoin de produits et matériaux plus verts.

Les déclarations de produits et les certificats de performance environnementaux définissent une norme convenue permettant d'évaluer la performance environnementale d'un produit donné. Le résultat peut alors être utilisé par d'autres parties prenantes - comme les architectes et les concepteurs - en tant que référence pour la comparaison des références environnementales d'un produit par rapport à un autre. Les normes relatives aux labels respectueux de l'environnement fournissent « des critères et des méthodes d'étiquetage harmonisés et convenus à l'échelon international afin que les règles du jeu soient équitables et crédibles. ».³

Le système ISO distingue trois types de normes pour les produits environnementaux

- Type I : labels environnementaux pour des programmes d'éco-étiquetage lorsqu'il existe des critères clairs pour les produits ;
- Type II : autodéclarations environnementales pour les produits et services pour lesquels il n'existe ni critères ni programmes d'étiquetage ;
- Type III : déclarations environnementales pour les aspects spécifiques du cycle de vie des produits.⁴

³ ISO, *Environmental labels*, p.2,

<https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100323.pdf>

⁴ ISO, *Environmental labels*, p.4,

<https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/en/PUB100323.pdf>

Le type III – ISO14025 – considère l'impact environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie et non durant sa phase d'utilisation (p. ex. : la phase d'exploitation d'un bâtiment). Cette catégorie requiert également qu'une tierce partie vérifie que la norme a bien été respectée.

Cette troisième catégorie comprend des Déclarations Environnementales de Produits



ou DEP. Une DEP présente des données environnementales quantifiées pour un produit, basées sur les informations émanant de ce que l'on appelle une évaluation du cycle de vie ou ECV. La méthodologie ECV est à son tour régie par les normes ISO14040:2006 (Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principes et cadre) et ISO 14044:2006 (Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices). Les DEP sont définies par EN15804 et ISO14025.

Les DEP sont commandées volontairement par le fabricant d'un produit en vue de fournir des informations facilement accessibles, garantissant la qualité et comparables sur la performance environnementale d'un produit. D'une validité de 5 ans, la DEP est un document actif : en cas de changements de processus durant cette période, une révision est menée.

DEP EXPLIQUÉE

FAIT

Une fiche DEP se compose de trois éléments principaux.

Concrètement, une **fiche DEP** se compose de trois éléments principaux :

1. Déclaration d'informations générales
2. Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'ACV
3. Scénarios et informations techniques supplémentaires

Parmi ceux-ci, la deuxième partie est la plus intéressante et constitue l'essentiel de la DEP. Il s'agit de la partie mesurant effectivement la performance environnementale. Cela est réalisé au travers d'une analyse du cycle de vie (ACV).

CALCULER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - L'ACV EXPLIQUÉE

L'ACV est la méthodologie utilisée pour mesurer – quantifier – la performance environnementale. De nouveau, cette **méthodologie ACV** se subdivise en trois principales parties :

- 1. Objectif et champ de l'étude**
- 2. Analyse de l'inventaire**
- 3. Évaluation de l'impact**

L'objectif et le champ de l'étude (1) sont importants, car ils permettent, entre autres, de définir exactement les processus au cours du cycle de vie d'un produit qui sont évalués ou non. L'ECV connaît, en fait, quelques variantes, à savoir Cradle-to-Gate (entre la fabrication et le départ de l'usine) et Cradle-to-Grave (sur la totalité du cycle de vie). Comme le montre la figure 1 ci-dessous, chacune de ces approches suit le produit de plus en plus loin, au long de son cycle de vie :

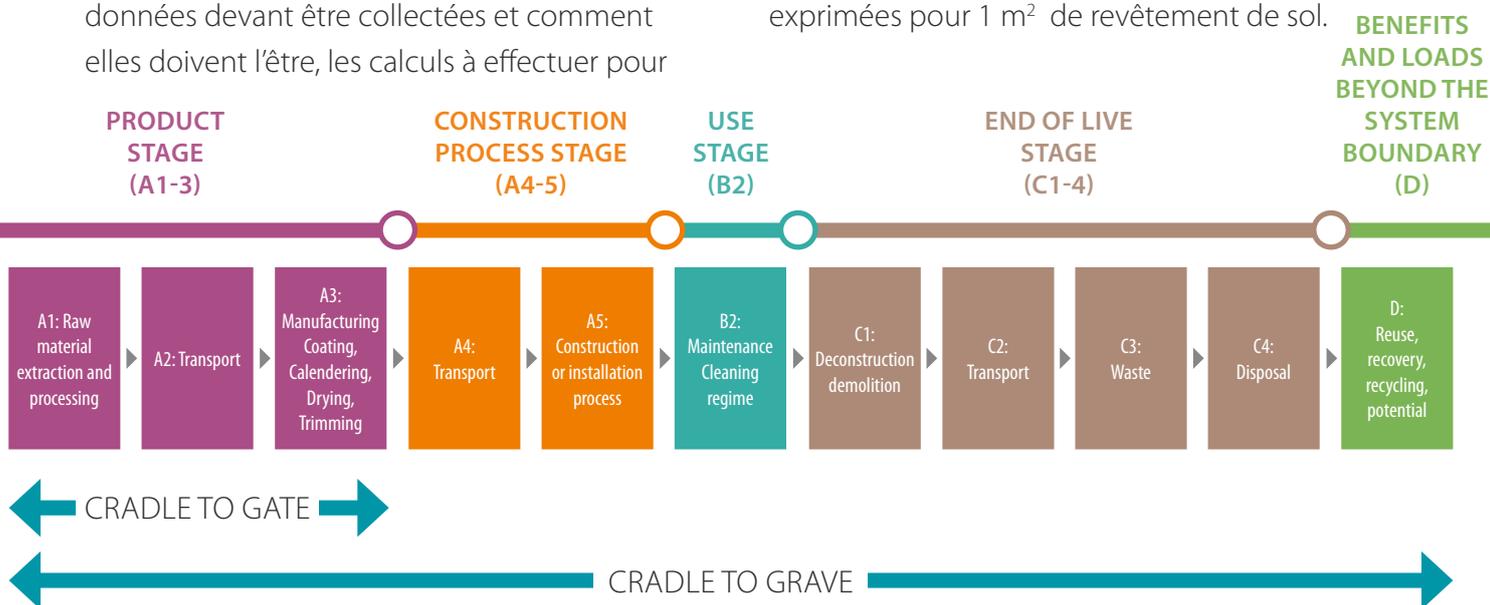
Les données rassemblées dans le cadre de l'ACV lors de l'analyse de l'inventaire (2) sont régies par un ensemble de Règles de Catégories de Produits (RCP). Celles-ci définissent les données devant être collectées et comment elles doivent l'être, les calculs à effectuer pour

fournir la preuve de l'impact climatique et la manière dont présenter ces informations.

En termes simples, les entrants et extrants impliqués dans les processus évalués sont combinés pour indiquer le potentiel du produit en matière de préjudice à l'environnement (3). Ces impacts sont repris dans sept catégories : potentiel de réchauffement global, potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel d'acidification, potentiel d'eutrophisation, potentiel de création d'ozone photochimique, potentiel d'appauvrissement abiotique (éléments) et potentiel d'appauvrissement abiotique (fossile).

Les sept catégories ci-dessus font obligatoirement partie de l'analyse de l'inventaire, mais certains fabricants peuvent également fournir des informations sur d'autres catégories, telles que l'écotoxicité et la toxicité humaine.

Dans le cas d'un produit de revêtement de sol, par exemple, les valeurs DEP seraient exprimées pour 1 m² de revêtement de sol.





POURQUOI ET COMMENT UTILISER UNE DEP

FAIT

Une DEP a un effet induit tout au long de la chaîne de valeur.

Dans son effort visant à atteindre des bâtiments engendrant zéro émission de carbone en quelques décennies, le WorldGBC « encourage vivement les entités à planifier, surveiller et déclarer les émissions de carbone incorporé à mesure qu'elles deviennent proportionnellement plus importantes ».⁵

Les déclarations environnementales de produits constituent donc un outil inestimable pour suivre le CO₂ associé à des produits et matériaux spécifiques, ce qui aura à son tour un impact sur l'empreinte carbone d'un bâtiment particulier.

Par ailleurs, les Green Building Councils et les certifications, telles que LEED et BREEAM, requièrent ou récompensent de plus en plus des déclarations environnementales sur les produits, car elles offrent un moyen de calculer l'empreinte d'un bâtiment. Qui plus est, ces déclarations de produits sont désormais exigées

par la loi et sont souvent mentionnées dans les processus d'appel d'offres. De même, les DEP constituent souvent le passeport d'un bâtiment, ce qui permet d'identifier les matériaux et leur circularité à un stade ultérieur, lors d'une rénovation ou d'une démolition.

Mais une DEP a un effet induit tout au long de la chaîne de valeur : les architectes et les planificateurs, par exemple, peuvent incorporer la DEP d'un produit dans l'ACV globale d'un projet de construction ; les sociétés immobilières et les propriétaires d'immeubles peuvent attribuer une valeur plus élevée aux investissements et propriétés écologiques ; les propriétés certifiées durables peuvent être commercialisées en tant que telles ; les détaillants et les consommateurs peuvent se référer aux DEP comme une preuve fiable étayant les allégations d'un produit, etc.

⁵ World Green Building Council, *The net zero carbon buildings commitment*, <https://www.worldgbc.org/thecommitment>



CONCLUSION

FAIT

La DEP offre un cadre pour la mesure de l'empreinte environnementale d'un bâtiment.

Étant donné que le parc immobilier mondial devrait doubler d'ici 2060⁶, le secteur doit s'engager sérieusement en faveur de l'action climatique en réduisant drastiquement tant les émissions opérationnelles que les émissions initiales et intrinsèques des bâtiments.

Cela nécessitera une approche beaucoup plus circulaire de la conception, de la construction et de l'élimination des bâtiments, en accordant une attention particulière aux intrants, aux extrants et aux processus impliqués dans la durée de vie d'un bâtiment - du berceau à la fin de vie - ainsi qu'à leurs impacts respectifs sur l'environnement.

Les données quantitatives et crédibles sous la forme de déclarations environnementales de produits (DEP) normalisées fournissent un cadre pour mesurer l'empreinte environnementale d'un bâtiment, en déclarant des données vérifiées par des tiers concernant la performance environnementale d'un produit. Les DEP peuvent être utilisées par les parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour comparer les références environnementales des produits et des matériaux et prendre des décisions éclairées et durables qui traduiront la performance environnementale en une valeur et un avantage réels pour l'écosystème mondial.

⁶ World Green Building Council, *New report: the building and construction sector can reach net zero carbon emissions by 2050*,

<https://www.worldgbc.org/news-media/WorldGBC-embodied-carbon-report-published>

Forbo Flooring

't Hofveld 4B 001
1702 Groot-Bijgaarden
Belgium
+32 2 464 10 10
info.belgium@forbo.com
www.forbo-flooring.be

Find us on

